

Alcool et substances psycho actives dans l'entreprise : salariés et DRH s'expriment

Afin d'être à même de développer des actions de prévention dans le monde de l'entreprise et du travail, l'INPES a réalisé deux enquêtes relatives à la consommation de substances psycho actives en milieu de travail, domaine dans lequel il existe en France très peu de données disponibles. Celles-ci permettent d'apprécier simultanément le point de vue des salariés et celui des DRH et dirigeants d'entreprises sur les questions de consommation de substances psycho actives et plus spécifiquement sur l'alcool dans le cadre du monde du travail.

Addictions : une prise de conscience des risques en milieu de travail

Dans leur ensemble, salariés et DRH partagent sensiblement les mêmes opinions et ont conscience de l'importance et des conséquences de la consommation de substances psycho actives dans l'entreprise. Ainsi les risques liés aux addictions sont-ils jugés importants par plus de 85% des DRH des entreprises.

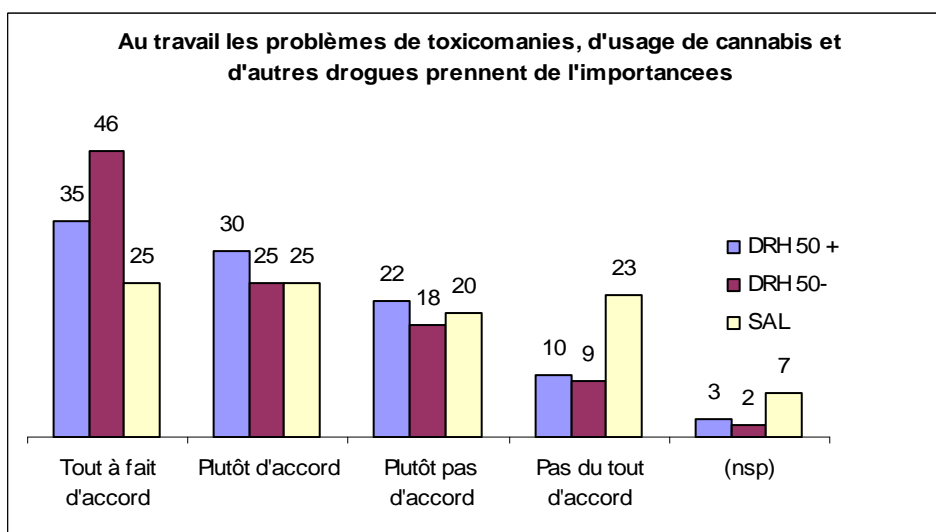
Tabac : le principe de la protection des non fumeurs est acquis

Un très large consensus se dessine désormais en faveur de la protection des non fumeurs, victimes du tabagisme passif dans l'entreprise. 76% des salariés sont pour la protection des non fumeurs. 84 % des DRH des entreprises de plus de 50 salariés, et 70% des DRH dans les petites entreprises y sont également tout à fait favorables.

Salariés comme DRH sont également en majorité tout à fait favorables au développement des entreprises sans tabac. C'est le cas pour 48% des salariés, mais également pour 56 % des DRH des entreprises de 50 salariés et 50% de ceux des petites entreprises.

La toxicomanie au travail (usage de cannabis et autres drogues) jugée de plus en plus préoccupante

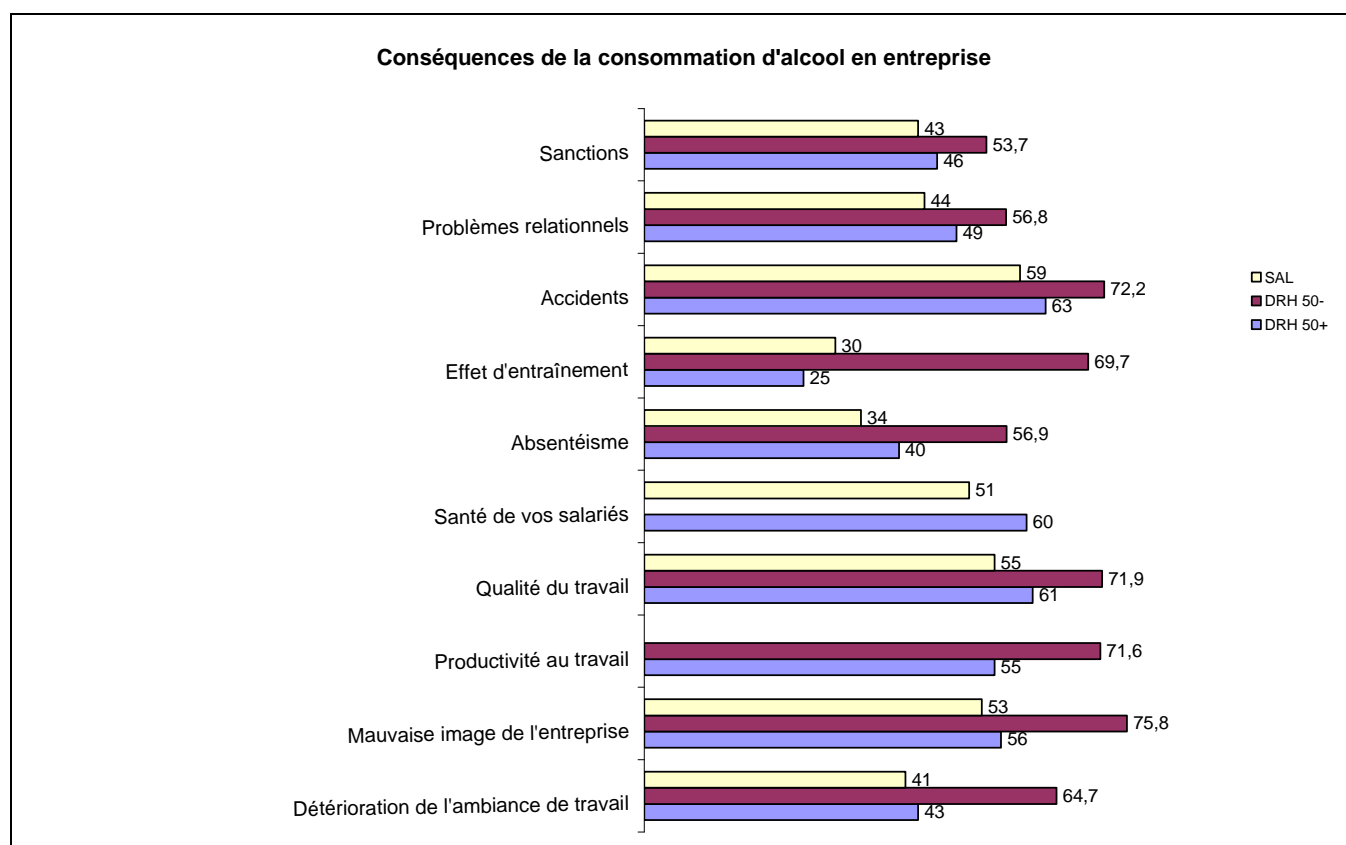
25% des salariés (36% chez ceux travaillant dans la construction) jugent de plus en plus préoccupants les problèmes de cannabis au travail. Plus d'un tiers des DRH des entreprises de plus de 50 personnes partagent ce point de vue : ils sont 35 % à être tout à fait d'accord avec cette allégation, à laquelle adhèrent également 46% des dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés.



La consommation d'alcool au 3ème rang des préoccupations des chefs d'entreprises

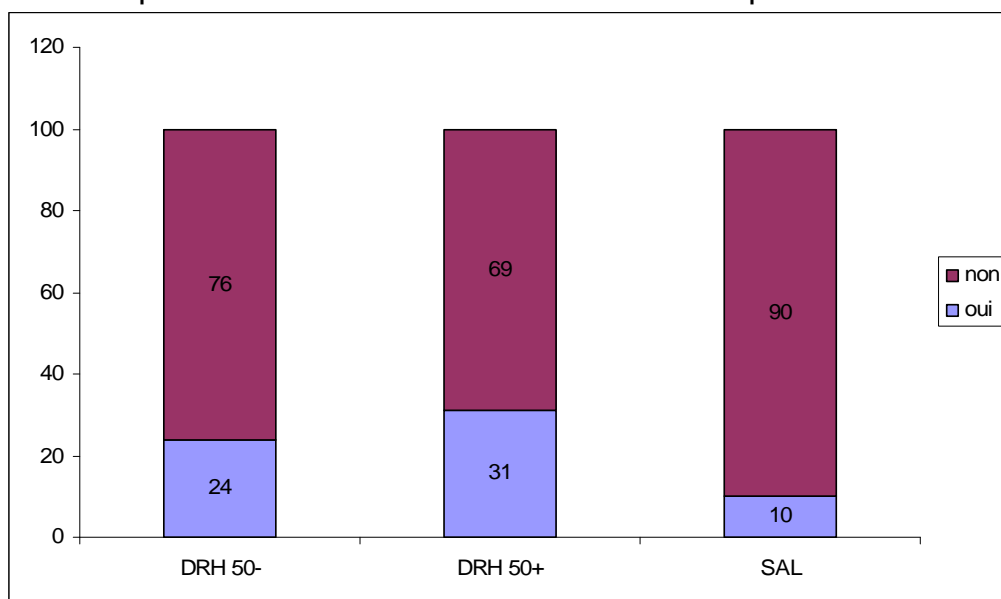
Citée par 6 dirigeants sur 10, comme étant « très importante », la consommation d'alcool occupe la troisième place dans les préoccupations des DRH, après la prévention des accidents du travail et la prévention des risques professionnels. L'alcool est de loin le problème le plus fréquemment rencontré : 62% des entreprises de 50 salariés y ont été confrontés, dont 38% dans les 12 derniers mois. C'est également le cas de 18% des plus petites entreprises, 8% y ayant fait face dans les 12 derniers mois.

Salariés comme DRH ont conscience des répercussions de l'alcool sur les accidents du travail (notamment dans les secteurs des transports et de la construction), la qualité du travail, la mauvaise image de l'entreprise. 71% des salariés ont conscience des problèmes relationnels et d'absentéisme, qu'induit la consommation d'alcool. C'est également le cas de 74% des DRH d'entreprise de plus de 50 salariés, et de 79% des dirigeants de petites entreprises.



10 % des salariés déclarent que la consommation d'alcool au travail fait partie de la culture de leur milieu professionnel. Cette idée est davantage avancée par les actifs de l'agriculture (23%), des transports (23%) et par ceux du milieu de l'hôtellerie ou de la restauration (23%). 24% des dirigeants de petites entreprises et 31% des DRH % d'entreprises de plus de 50 salariés partagent cette idée. Les déclarations des DRH pointent singulièrement le secteur de la construction (60%).

Représentation de la consommation d'alcool dans la culture professionnelle



11% des actifs boivent durant leur temps de travail

La consommation dans le temps de travail (hors repas et pots) concerne 11% des actifs et 14% des salariés ayant déclaré avoir bu dans l'année. Elle ne serait autorisée que par 2% des DRH.

D'après leur déclaration, les salariés du secteur de la construction seraient davantage concernés : 7% d'actifs déclarant consommer de l'alcool au moins de temps en temps, 15% plus rarement.

La consommation d'alcool lors de déjeuners d'affaires concerne 23% des actifs - avec une proportion plus importante chez les cadres supérieurs (39%) ; et 29% des salariés ayant déclaré avoir bu dans l'année.

Elle est l'occasion pour 44% des buveurs de consommer au moins deux verres d'alcool, et 3 verres ou plus pour 8% d'entre eux.

La consommation d'alcool au repas de midi concerne 18% des actifs - avec une proportion supérieure dans le secteur de l'agriculture (34%). Elle est l'occasion pour un tiers des consommateurs de boire deux verres et plus (5% plus de 3 verres).

La consommation lors de pots en entreprise concerne 49% des actifs, 62% des salariés ayant déclaré avoir bu dans l'année. Même si le nombre de pots à l'année déclaré reste limité (les salariés en déclarent 3 à 4 par an), dans ces occasions, plus de la moitié de ceux qui déclarent habituellement consommer de l'alcool en consomme au moins deux verres, 12% 3 verres ou plus (17% des hommes et 4% des femmes).

Quelle prévention en entreprise ?

Les problèmes de tabac majoritairement cités relèvent le plus souvent de difficultés de cohabitation entre fumeurs et non fumeurs ou de non respect de la loi ou du règlement intérieur. Ils ne posent des difficultés qu'à une minorité de dirigeants (moins de 30%).

Les problèmes d'alcool et de cannabis en revanche les inquiètent davantage : si 45 % de ceux qui ont été confrontés à un problème d'alcool dans l'entreprise se sentent démunis, ils sont 56% dans le cas de l'usage du cannabis.

Les dirigeants d'entreprises tentent de résoudre dans 8 cas sur 10 ces problèmes d'alcool en ayant recours au **dialogue avec le salarié** (83%). Viennent ensuite le recours au médecin du travail (68%) et aux représentants du personnel (58%). Les sanctions ne sont toutefois pas exclues, l'avertissement est mentionné par 58 % des DRH.

Face à un problème d'alcool dans l'entreprise, **le médecin est un interlocuteur privilégié** : 72% des DRH évoquent son implication, 67% suite à leur demande et 5% suite à l'initiative du médecin. Lors de leur dernière visite annuelle, **30% des salariés ont été interpellés par le médecin du travail sur leur consommation d'alcool** (53% sur leur consommation de tabac et 15% sur l'usage de drogues).

Des actions de sensibilisation ou des modifications du règlement intérieur

36% des salariés déclarent avoir bénéficié d'actions de prévention ou de formation sur le tabac : 29% portaient sur l'alcool, 18% sur le cannabis, 15% sur les autres drogues.

De façon spontanée, 3 entreprises de plus de 50 salariés sur 10 déclarent avoir mis en place des actions (sans préciser lesquelles) sur l'alcool (28%) ou sur le tabac (29%). 3% ont mis en place des actions sur le cannabis. En ce qui concerne les plus petites entreprises, les actions tabac l'emportent (15%) sur celles relatives à l'alcool (8%) et au cannabis (2%).

Le secteur des transports est singulièrement mis en évidence tant par les salariés que par les DRH : 6 salariés sur 10 ont bénéficié d'actions sur le tabac ou l'alcool, 48% pour le cannabis, 15% pour les autres drogues. Le secteur de la construction est en revanche le moins sensibilisé (12% et 17% sur le tabac et l'alcool) alors qu'il est le plus fortement concerné par les consommations.

Lorsqu'elles ont initié une action, les entreprises ont essentiellement mis en place des actions de sensibilisation du personnel (74%), puis la mise à jour du règlement intérieur (71%), ou une action de formation des Comités Hygiène et Sécurité au Travail -CHST (40%).

Salariés et DRH partagent le même point de vue sur les interlocuteurs habilités à traiter les questions de santé ou de sécurité liées aux produits psycho actifs (alcool, tabac, drogues) : le médecin du travail est un interlocuteur privilégié (cité par 75% et 87%), devant les CHSCT (58% et 70%), le DRH (48% et 46%), les salariés (39% et 38%). Les intervenants externes sont davantage cités par les salariés (67%) que par les DRH (47%).

Méthodologie et objectifs des 2 études :

1/ Méthodologie

L'enquête salariés a été réalisée pour l'INPES, par BVA, via deux vagues omnibus téléphoniques (du 30 au 31 mars et du 7 au 8 avril 2006) auprès de 971 actifs, salariés du public, du privé et des personnes à leur compte (ayant au moins 1 salarié). L'échantillon de chaque vague omnibus est représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et stratifié suivant la méthode des quotas (âge, sexe, CSP du chef de ménage, région et taille d'agglomération).

L'enquête DRH a été réalisée, par BVA, en partenariat avec l'ANPAA et avec la participation de l'ANDCP : 811 DRH et chefs d'établissements ont été interrogés par téléphone du 20 mars au 21 avril 2006, suivant un échantillon raisonné d'entreprises par secteurs et effectifs de salariés. Elle concerne au total 102 entreprises de moins de 50 salariés, et 709 entreprises de plus de 50 salariés.

2/ Objectifs

Pour les salariés :

- Apprécier la consommation d'alcool liée aux situations de travail.
- Mesurer la sensibilité des actifs au risque alcool.
- Connaître la nature des actions de prévention sur les substances addictives dont ils ont bénéficié au sein de leur entreprise.
- Mesurer leurs attentes en matière d'information sur les risques en général et sur la consommation d'alcool en particulier.

Pour les DRH :

- Cerner, dans le paysage de la prévention des risques professionnels, l'importance des problématiques sur les substances addictives, et plus encore la problématique alcool.
- Mesurer la proportion des entreprises ayant été confrontées à ces problèmes et repérer la manière avec laquelle elles les ont abordés.
- Appréhender les actions de prévention menées sur ces thématiques.
- Repérer l'approche réglementaire des entreprises.

Les résultats de l'enquête DRH sont traités suivant deux bases : les entreprises de plus de 50 salariés, les petites entreprises de moins de 50 salariés. L'exploitation suivant les secteurs relève des entreprises de plus de 50 salariés.

CONTACT PRESSE

INPES : Sandra Garnier – Tél : 01 49 33 23 06 – Email : sandra.garnier@inpes.sante.fr